



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Métrieologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-4406

AUG 24 1989

NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs Canada for (category of device):

Electronic Weight Indicator

AVIS D'APPROBATION

Émis en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Corporations Canada, pour (catégorie d'appareil):

Indicateur pondéral électronique

APPLICANT / REQUÉRANT:

Doran Scales Inc.
1315 Paramount Parkway
Batavia, Illinois
USA 60510

MANUFACTURER / FABRICANT:

Doran Scales Inc.
Illinois, USA

MODEL(S) / MODÈLE(S):

8000 M

RATING / CLASSEMENT:

3 000 increments are available for weight display by 1, 2 or 5 with a programmable decimal point. /

3 000 comptes sont disponibles pour l'affichage du poids par multiplicateurs de 1, 2 ou 5, la position du point décimal étant programmable.

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

Canada

SUMMARY DESCRIPTION:

The approved device is an AC/DC electronic digital microprocessor controlled weight indicator with lb, kg, and oz keyboard conversion capabilities.

This device when interfaced to an approved and compatible weight platform becomes a weighing system.

The following controls are incorporated in the membrane keyboard:

"ZERO" button used to reset the device to a zero condition.

"TARE" for setting the device into a tare mode

"CONV" for setting the device into lb, kg, and oz mode.

"PRINT" for setting the device into a print mode.

Status annunciators are provided for: lb, kg, and oz.

"NEG" indicates negative value in the lb, kg, and oz mode.

"MOT" indicates that there is motion in the device.

"ZERO" indicates "Center of Zero".

"NET" indicates that a tare is entered into the device.

"BAT" flashes to indicate that the battery needs recharging.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'appareil approuvé est un indicateur pondéral électronique c.a./c.c. à affichage numérique piloté par microprocesseur qui comporte une touche de conversion en lb, en kg et en oz.

L'indicateur, lorsqu'il est relié à une plate-forme de pesage compatible et approuvée, constitue un ensemble de pesage.

Le clavier à membrane comprend les commandes suivantes:

La touche "ZERO" sert à ramener l'appareil à zéro.

La touche "TARE" fait passer l'appareil en mode de tarage.

La touche "CONV" permet à l'appareil de passer aux différents modes de pesage, soit en lb, en kg ou en oz.

La touche "PRINT" fait passer l'appareil en mode d'impression.

Des afficheurs d'état sont associés aux lb, kg et oz.

L'afficheur "NEG" s'allume pour indiquer une valeur négative lorsque l'appareil est en mode de pesage en lb, en kg ou en oz.

L'afficheur "MOT" s'allume pour indiquer qu'un mouvement est détecté dans l'appareil.

L'afficheur "ZERO" s'allume pour indiquer que l'appareil est au centre de zéro.

L'afficheur "NET" s'allume pour indiquer qu'une tare est introduite dans l'appareil.

L'afficheur "BAT" clignote pour indiquer que la batterie doit être remplacée.

The 8000M is fitted with an RS232C serial data output interface for connection to printers and computers.

The zero and span adjustments are located within the stainless steel enclosure. This device can be sealed externally, however the design is such that it cannot be sealed as per the requirements of SGM3/10.

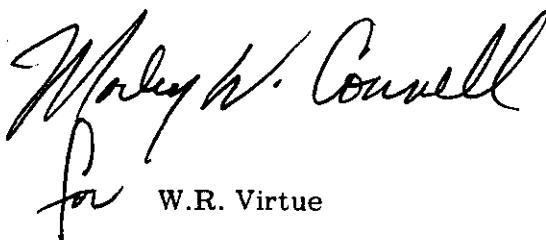
L'indicateur 8000M comporte une interface RS232C de sortie en série permettant le branchement à des imprimantes et à des ordinateurs.

Les dispositifs de réglage du zéro et de la portée se trouvent dans le boîtier en acier inoxydable. L'indicateur peut être plombé de l'extérieur, mais il n'est toutefois pas conçu pour être plombé conformément aux exigences de la directive ministérielle SGM3/10.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.



for
W.R. Virtue

Chief,
Legal Metrology Laboratories

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation et l'utilisation des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquage sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Corporations Canada.

Date AUG 24 1989

Chef,
Laboratoires de la Métrologie légale

